

Drève Richelle 161 N BTE 68
1410 WATERLOO
Numéro de registre: 0898 261 372
I.P.I. :500 457 et 505 726



Tél. : 02 352.01.62
www.couet.be
notaires@couet.be

Vos réf. : CL/CV/AL14855/2230075-2
Nos réf. : **05180010 / 0518**
(A rappelé lors de toutes correspondances)

NOTAIRE MAQUET, JOYE & BERTOUILLE
Contact lenz@notmj.be

Bruxelles, jeudi 9 novembre 2023

Maître,

Concerne : Votre demande d'informations / convention de cession du droit de propriété :

ACP MOLIERE 478-480
Avenue Molière, 478-480
1180 Bruxelles

Ven
Lot(s) : G3
Quotités totales : 43 /10.000ièmes

Nous accusons bonne réception de votre mail du mardi 24 octobre 2023 et nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations demandées.

Conformément à l'article 3.94, §1

1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, visé à l'article 3.86, § 3, alinéas 2 et 3 :

	Quote-part copropriétaire	Copropriété
Fonds de roulement	36,72 €	8.540,67 €
Fonds de réserve	94,95 €	22.083,51 €

En cas de fonds multiple, ces derniers sont globalisés (voir bilan ci-joint).

2° le montant des arriérés éventuels dus par le copropriétaire sortant, en ce compris les frais de récupération judiciaires ou extrajudiciaires ainsi que les frais de transmission des informations requises en vertu du présent paragraphe et du paragraphe 2 :

Voir point 577-11 §2, 5° (ci-dessous)

3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :

Voir les points fonds de réserve, fonds de roulement et budget du dernier PV de l'AG.

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété et des montants en jeu :

Néant à ce jour.

OUI, voir le point « procédures judiciaires encours » du dernier PV de l'AG.

5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années :

Voir annexes ci-jointes.

Drève Richelle 161 N BTE 68
1410 WATERLOO
Numéro de registre: 0898 261 372
I.P.I. :500 457 et 505 726



Tél. : 02 352.01.62
www.couet.be
notaires@couet.be

6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Voir annexes ci-jointes.

Information complémentaire :

Travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure (en abrégé D.I.U.)

Aucun dossier n'est en possession du syndic.

Il existe un dossier D.I.U.

Nous proposons aux futurs acquéreurs, dans la mesure où cela l'intéresse et dans la mesure où ce D.I.U. existe, d'en prendre connaissance, en nos bureaux, moyennant rendez-vous préalable.

Cuve à mazout :

Il n'y a pas de cuve

Il y a une cuve (capacité estimée à +/- 3.500L)

Conformément à l'article 3.94, §2

1° le montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;

Voir annexes ci-jointes, dernier PV de l'AG.

2° un état des appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date;

Appel au fonds de roulement :	0,00 €	<input type="checkbox"/> Appel déjà effectué <input type="checkbox"/> Appelé en plusieurs échéances
Appel au fonds de réserve :	6.000 €	<input checked="" type="checkbox"/> Appel déjà effectué <input type="checkbox"/> Appelé en plusieurs échéances
Budget annuel	32.000 €	<input checked="" type="checkbox"/> Appelé en 4 échéances trimestrielles ; <input type="checkbox"/> Appelé en 12 échéances mensuelles. <input type="checkbox"/> Pas d'appel, décompte trimestriel à frais réels.

Nous vous invitons à consulter PV de la dernière AGO afin de connaître les modalités de ces appels et leurs échéances.

3° un état des frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date;

Veillez-vous référer aux derniers procès-verbaux d'assemblée générale.

4° un état des dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

Veillez-vous référer aux derniers procès-verbaux d'assemblée générale.

Drève Richelle 161 N BTE 68
1410 WATERLOO
Numéro de registre: 0898 261 372
I.P.I. :500 457 et 505 726



Tél. : 02 352.01.62
www.couet.be
notaires@couet.be

5° le montant des arriérés éventuels dû par le cédant ;

- NON, il n'y a pas d'arriéré dû à ce jour ; cependant, merci de vous référer au tableau ci-dessous
- OUI, ce dossier fait actuellement l'objet d'un contentieux, nous interrogeons le conseil de la copropriété qui vous communiquera rapidement le montant exact des arriérés.
- OUI, il y a des arriérés :

Arriéré dû:	72,73
A retenir :	72,73
Provisions complémentaires*:	22,53
Frais de dossier (art. 3.94 §4)**:	420,00
Total :	515,26 €

Ces montants ne comprennent pas les majorations dues aux pénalités financières, intérêts, frais et dépens, que celles-ci résultent des statuts de la copropriété, de décisions d'assemblées générales ou de justice. Le calcul final ne pouvant être entrepris que le jour de la réception des montants dus.

**Les provisions complémentaires sont réclamées au nom et pour compte de la copropriété en vue de s'assurer ne pas devoir réclamer un éventuel décompte de régularisation trop important au profit de la copropriété, celui-ci est calculé sur une moyenne de 3 mois de charges. Il n'y a aucune obligation de retenue sur cette somme.*

***Ces frais seront facturés dans le prochain décompte de charges du par le cédant.*

Ce montant ne tient pas compte du décompte de charge de l'exercice comptable en cours.

Tout paiement est à effectuer sur le compte de l'ACP MOLIERE 478-480 suivant : BE70 0689 3378 9725 – GKCCBEBB avec la référence +++655/1250/47163+++.

Conformément à l'article 3.94, §3

En cas d'acte entre vifs translatif ou déclaratif de propriété d'un lot ou de démembrement entre vifs du droit de propriété sur un lot, le notaire instrumentant informe le syndic, dans les trente jours, de la date de la passation de l'acte authentique, de l'identification du lot concerné, de l'identité et de l'adresse actuelle, et éventuellement future, des personnes concernées et, le cas échéant, de l'identité du mandataire désigné conformément à l'article 3.87, § 1er, alinéa 2

Nous nous prions de bien vouloir nous notifier ces changements dans les meilleurs délais, par courrier ou par mail à l'adresse notaires@couet.be.

Espérant avoir répondu à vos questions et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire, Maître, en l'expression de notre parfaite considération.

Sandie DELEUZE
Service Comptabilité

Compte Copropriétaire**Copropriété :** 0518 - MOLIERE 478-480 (0829.414.930)**Exercice :** du 01/10/2023 au 30/09/2024**Edité le :** 09/11/2023**Période :** du 01/10/2022 au 09/11/2023

Date	Réf./Extrait	Désignation	Type	Débit	Crédit	Cumul
01/10/2022	-	Solde reporté	Solde	0.00	24.83	24.83
01/10/2022		Appel provisions (P) (10/2022)	Charges	20.97	0.00	3.86
11/10/2022	058	655125047163	Mouvement	0.00	20.97	24.83
01/01/2023		Appel unique fonds de réserve ascenseurs	Fond de réserve	98.90	0.00	-74.07
01/01/2023		Appel provisions (P) (01/2023)	Charges	38.88	0.00	- 112.95
01/01/2023		Appel fonds de réserve trimestriel (AG 12/2022) (01/2023)	Fond de réserve	6.45	0.00	- 119.40
09/01/2023	005	655125047163	Mouvement	0.00	144.23	24.83
01/04/2023		Appel fonds de réserve trimestriel (AG 12/2022) (04/2023)	Fond de réserve	6.45	0.00	18.38
01/04/2023		Appel provisions (P) (04/2023)	Charges	21.90	0.00	-3.52
01/07/2023		Appel fonds de réserve trimestriel (AG 12/2022) (07/2023)	Fond de réserve	6.45	0.00	-9.97
01/07/2023		Appel provisions (P) (07/2023)	Charges	21.90	0.00	-31.87
01/10/2023		Appel Fonds de réserve 4/4 (AG 12/2022)	Fond de réserve	6.45	0.00	-38.32
01/10/2023		Appel provisions (P) (10/2023)	Charges	34.41	0.00	-72.73
Totaux :				262.76	190.03	-72.73
Solde débiteur au 09/11/2023 :					72.73	-

Veuillez virer votre solde débiteur de **72.73 €** sur le compte de la copropriété :**GKCCBEBB - BE70 0689 3378 9725 (BELFIUS BANQUES)**avec pour mention votre référence client : **+++655/1250/47163+++**

Décomptes résumés

MOLIERE 478-480 (Num. Ent. : 0829.414.930)

Exercice : du 01/10/2020 au 30/09/2021

RÉSUMÉ

	Total	A répartir	Réparti	Différence
6101 - ASCENSEURS (L - 100%)	723.43	723.43	723.40	-0.03
6103 - SANITAIRES ET CHAUFFAGE (L - 100%)	1 618.02	1 618.02	1 618.04	0.02
6105 - NETTOYAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (L - 100%)	2 526.07	2 526.07	2 526.04	-0.03
6106 - JARDINS, PARKINGS ET CHEMINS (L - 100%)	70.00	70.00	69.96	-0.04
6107 - ENTRETIEN BATIMENTS (L - 100%)	95.40	95.40	95.36	-0.04
612 - FOURNITURES A L'ASSOCIATION (L - 100%)	6 415.77	6 415.77	6 415.77	0.00
6121 - ELECTRICITE (L - 100%)	489.72	489.72	489.75	0.03
6130 - HONORAIRES (L - 50%)	4 247.04	4 247.04	4 246.99	-0.05
6130 - HONORAIRES	558.54	558.54	558.49	-0.05
614 - ASSURANCES	2 338.67	2 338.67	2 338.71	0.04
6160 - FRAIS D'ADMINISTRATION SYNDIC (L - 50%)	1 365.15	1 365.15	1 365.13	-0.02
6166 - FRAIS DIVERS GESTION	120.00	120.00	120.06	0.06
65 - CHARGES FINANCIERES	168.39	168.39	168.37	-0.02
643 - FRAIS PRIVATIFS	120.00	120.00	120.00	0.00
	20 856.20	20 856.20	20 856.07	-0.13

	6101	6103	6105	6106	6107	612	6121	6130	6130	614	6160	6166	65	643	Réparti	Solde	Total
	102.74	229.79	358.75	9.94	13.55	1 022.83	69.55	603.16	79.32	332.14	193.88	17.05	23.91	30.00	3 086.61	-2 769.48	317.13
	70.93	158.65	247.68	6.86	9.35	650.84	48.02	416.42	54.76	229.31	133.85	11.77	16.51	0.00	2 054.95	-3 511.96	-1 457.01
	70.93	158.65	247.68	6.86	9.35	161.92	48.02	416.42	54.76	229.31	133.85	11.77	16.51	30.00	1 596.03	-1 911.84	- 315.81
	70.93	158.65	247.68	6.86	9.35	780.42	48.02	416.42	54.76	229.31	133.85	11.77	16.51	30.00	2 214.53	-1 911.84	302.69
	3.11	6.96	10.86	0.30	0.41	0.00	2.11	18.26	2.40	10.06	5.87	0.52	0.72	0.00	61.58	-92.64	-31.06
	77.15	172.56	269.40	7.46	10.17	290.25	52.23	452.94	59.56	249.42	145.59	12.80	17.96	0.00	1 817.49	-2 079.72	- 262.23
	107.36	240.13	374.89	10.38	14.15	1 373.52	72.68	630.29	82.89	347.09	202.60	17.82	24.99	15.00	3 513.79	-2 852.33	661.46
	70.93	158.65	247.68	6.86	9.35	746.12	48.02	416.42	54.76	229.31	133.85	11.77	16.51	0.00	2 150.23	-1 911.96	238.27
	75.28	168.39	262.88	7.28	9.92	636.71	50.97	441.98	58.12	243.39	142.07	12.50	17.52	15.00	2 142.01	-2 029.44	112.57
	74.04	165.61	258.54	7.16	9.76	753.16	50.13	434.68	57.16	239.37	139.72	12.29	17.23	0.00	2 218.85	-1 995.84	223.01
Totaux :	723.40	1 618.04	2 526.04	69.96	95.36	6 415.77	489.75	4 246.99	558.49	2 338.71	1 365.13	120.06	168.37	120.00	20 856.07	-21 067.05	- 210.98

MOLIERE 478-480
Avenue Molière, 478-480
1180 Bruxelles
N° ent : 0829.414.930
Récapitulatif de frais (par exercice)
Exercice : du 01/10/2020 au 30/09/2021

61011 - Contrat d'entretien ascenseurs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - VANHEYLEN SPRL	95	0518-2020-2021-0014	01/01/2021au 31/12/2021	01/01/2021	524.70
Total :					524.70

61017 - Electricité ascenseurs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15148585	0518-2020-2021-0002	10/2020	01/10/2020	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15275409	0518-2020-2021-0005	11/2020	01/11/2020	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15401804	0518-2020-2021-0008	12/2020	01/12/2020	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15529105	0518-2020-2021-0011	01/2021	01/01/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15650280	0518-2020-2021-0017	02/2021	01/02/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15793371	0518-2020-2021-0020	03/2021	01/03/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15904013	0518-2020-2021-0025	04/2021	01/04/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16033221	0518-2020-2021-0026	05/2021	01/05/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16162523	0518-2020-2021-0031	06/2021	01/06/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16288639	0518-2020-2021-0038	07/2021	01/07/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16415546	0518-2020-2021-0042	08/2021	01/08/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16540528	0518-2020-2021-0044	09/2021	01/09/2021	25.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16590492	0518-2020-2021-0048	09/2020 - 08/2021	21/09/2021	- 101.27
Total :					198.73

61031 - Contrats d'entretien	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COLLART - EDEC S.A.	210.886	0518-2020-2021-0035	Entretien chaudière	31/05/2021	434.17
Total :					434.17

61036 - Autre entretien conduites d'eau	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - ACP Ass. Copro.	Note de frais 150221	0518-2020-2021-0021	Note de frais - remplacement robinet extérieur	15/02/2021	10.49
Total :					10.49

61037 - Autre entretien évacuation, égouts et installations de pompage	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - EMS sprl	202381	0518-2020-2021-0004	Curage et nettoyage réseau égouts	13/10/2020	254.40
4400 - ENTREPRISE SERVICE BELGIQUE	2021/F267	0518-2020-2021-0023	Débouchage évier cuisine	19/03/2021	355.10
4400 - ESB sprl	2021/F617	0518-2020-2021-0030	Recherche réseau égouts	20/05/2021	563.86
Total :					1 173.36

61050 - Nettoyage bâtiment selon contrat	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Opérations diverses					
Opération diverse	0002	-	Note de frais nettoyage 2020>2021	30/09/2021	2 486.88
Total :					2 486.88

61052 - Produits d'entretien nettoyage	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - ACP Ass. Copro.	NOTE DE FRAIS COPRO ACHAT PRO ENTRETIEN	0518-2020-2021-0040	NF Achat produits d'entretien	15/07/2021	39.19
Total :					39.19

61060 - Entretien jardins et environs immédiats selon contrat	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - ACP Ass. Copro.	NOTE COPRO ENTRETIEN JARDIN	0518-2020-2021-0041	NF Entretien espaces verts	15/07/2021	70.00
Total :					70.00

61076 - Travaux d'entretien hall, cages d'escaliers, couloirs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - BELMATIX sprl	791	0518-2020-2021-0003	Dépannage réglage du micro haut parleur	05/10/2020	95.40
Total :					95.40

6120 - EAU	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - HYDROBRU sclrl (VIVAQUA)	17.00434.063.07	0518-2020-2021-0007	10/08/2020>10/11/2020	10/11/2020	191.56
4400 - HYDROBRU sclrl (VIVAQUA)	17.00434.064.08	0518-2020-2021-0019	06/02/2020>05/02/2021	10/02/2021	407.54
4400 - HYDROBRU sclrl (VIVAQUA)	17.00434.065.09	0518-2020-2021-0028	05/02/2021>10/05/2021	10/05/2021	247.06
4400 - HYDROBRU sclrl (VIVAQUA)	17.00434.066.10	0518-2020-2021-0043	10/05/2021>10/08/2021	10/08/2021	247.06
Total :					1 093.22

61210 - Electricité parties communes	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15148585	0518-2020-2021-0002	10/2020	01/10/2020	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15275409	0518-2020-2021-0005	11/2020	01/11/2020	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15401804	0518-2020-2021-0008	12/2020	01/12/2020	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15529105	0518-2020-2021-0011	01/2021	01/01/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15650280	0518-2020-2021-0017	02/2021	01/02/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15793371	0518-2020-2021-0020	03/2021	01/03/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15904013	0518-2020-2021-0025	04/2021	01/04/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16033221	0518-2020-2021-0026	05/2021	01/05/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16162523	0518-2020-2021-0031	06/2021	01/06/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16288639	0518-2020-2021-0038	07/2021	01/07/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16415546	0518-2020-2021-0042	08/2021	01/08/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16540528	0518-2020-2021-0044	09/2021	01/09/2021	30.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16590493	0518-2020-2021-0047	09/2020 - 08/2021	21/09/2021	129.72
Total :					489.72

6123 - MAZOUT	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001446175	0518-2020-2021-0009	1837L	29/10/2020	677.27
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001476686	0518-2020-2021-0013	1886L	14/12/2020	816.06
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001503301	0518-2020-2021-0018	2100L	26/01/2021	964.56
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001529996	0518-2020-2021-0022	1463L	26/02/2021	788.11
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001565795	0518-2020-2021-0027	2036L	27/04/2021	1 075.59
Total :					4 321.59

612440 - Compteurs et relevé des compteurs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - AQUATEL sprl	414168	0518-2020-2021-0049	Location calorimètre	27/09/2021	1 000.96
Total :					1 000.96

61300 - Honoraires syndics	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92002014	0518-2020-2021-0001	10>12/2020	01/10/2020	1 051.50
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92100348	0518-2020-2021-0012	01>03/2021	13/01/2021	1 065.18
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92100882	0518-2020-2021-0024	04>06/2021	01/04/2021	1 065.18
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92101336	0518-2020-2021-0039	07>09/2021	02/07/2021	1 065.18
Total :					4 247.04

61305 - Autres honoraires	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-20208305	0518-2020-2021-0006	Suivi dossier PE : Recherche, réception, vérification - Cloture	02/11/2020	75.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21000295	0518-2020-2021-0016	Suivi dossier PE : Echanges + réception PE	15/01/2021	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21005066	0518-2020-2021-0032	Romain 11 mai Session d'information Ascenseur+Dossier entrée carrossable + Organisation AGE	04/06/2021	187.50
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21005127	0518-2020-2021-0033	Cynthia22/03/2021Envoie courrier d'Informations pour AGO	04/06/2021	281.04
Total :					558.54

6140 - Assurance incendie	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - AG INSURANCE sa 24	03/48.292.764	0518-2020-2021-0010	01/01/2021>31/12/2021	12/12/2020	2 338.67
Total :					2 338.67

61605 - Frais administratifs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92002014	0518-2020-2021-0001	10>12/2020	01/10/2020	337.98
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92100348	0518-2020-2021-0012	01>03/2021	13/01/2021	342.39
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92100882	0518-2020-2021-0024	04>06/2021	01/04/2021	342.39
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92101336	0518-2020-2021-0039	07>09/2021	02/07/2021	342.39
Total :					1 365.15

61662 - Frais archives	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92002014	0518-2020-2021-0001	10>12/2020	01/10/2020	30.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92100348	0518-2020-2021-0012	01>03/2021	13/01/2021	30.00

61662 - Frais archives	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92100882	0518-2020-2021-0024	04>06/2021	01/04/2021	30.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92101336	0518-2020-2021-0039	07>09/2021	02/07/2021	30.00
Total :					120.00

643 - Frais privés	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-20210137	0518-2020-2021-0015	Frais de rappel (VAN VLAENDEREN Frans)Lot concerné : 3G	11/01/2021	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-20210137	0518-2020-2021-0015	Frais de rappel (PALMBLAD Richard)Lot concerné : REZ (studio)	11/01/2021	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-20210137	0518-2020-2021-0015	Frais de rappel (DE BROUWER Benoît Paul Etienne)Lot concerné : 1D	11/01/2021	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-20210137	0518-2020-2021-0015	Frais de rappel (BLANPAIN Véronique)Lot concerné : G5	11/01/2021	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-20210137	0518-2020-2021-0015	Frais de rappel (CHEVALIER Ines)Lot concerné : 1G	11/01/2021	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21005931	0518-2020-2021-0037	02/06/2021 Frais de rappel 1 (CHEVALIER Ines)Lot concerné : 1G	23/06/2021	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21005931	0518-2020-2021-0037	02/06/2021 Frais de rappel 1 (BLANPAIN Véronique)Lot concerné : 5DG	23/06/2021	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21008406	0518-2020-2021-0045	23-08-2105180003 - DE BROUWER Benoît Paul Etienne (DE BROUWER Benoît Paul Etienne)Lot concerné : 1D	02/09/2021	15.00
Total :					120.00

650 - Frais bancaires et charges des dettes	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Mouvements					
Mouvement	026	-	Frais bancaires	01/10/2020	30.00
Mouvement	002	-	Frais bancaires	01/01/2021	30.00
Mouvement	009	-	Frais bancaires	01/04/2021	30.00
Mouvement	031	-	Frais bancaires	03/05/2021	9.68
Mouvement	034	-	Frais bancaires	01/06/2021	9.68
Mouvement	039	-	Frais bancaires	01/07/2021	9.68
Mouvement	015	-	Frais bancaires	01/07/2021	30.00
Mouvement	049	-	Frais bancaires	02/08/2021	9.68
Mouvement	052	-	Frais bancaires	01/09/2021	9.68
Mouvement	0001	-	Frais bancaires	01/09/2021	-0.01
Total :					168.39

TOTAL CHARGES COMMUNES ET FRAIS PRIVATIFS :	20 856.20
--	------------------

Factures reçues classes 4

-	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001615271	0518-2020-2021-0046	Livraison 1582L à 0.50947/l HTVA	16/09/2021	975.10
Total :					975.10

-	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21005108	0518-2020-2021-0034	Elodie 20-05-2021 494002 - ouverture dossier ouverture dossier sinistre interne, rassemblement des informations, création du dossier	04/06/2021	150.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21006453	0518-2020-2021-0036	494002 - Gestion sinistrecontact avec ID - construction pour offre de réparation de la cause - prévenir propriétaire - relance gestionnaire de l'immeuble pour accord sur la réparation ou non	23/06/2021	75.00
4400 - ESB sprl	2021/F616	0518-2020-2021-0029	Sin 02 - Infiltration	20/05/2021	399.30
Total :					624.30

4993 - Arrondis débiteurs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Opérations diverses					
Opération diverse	0001	-	Nettoyage bilantaire	30/09/2021	0.09
Total :					0.09

4998 - Compte d'attente	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	15275409	0518-2020-2021-0005	11/2020	01/11/2020	-7.50
Mouvements					
Mouvement	002	-		03/05/2021	9.68
Mouvement	003	-		03/05/2021	-9.68
Total :					-7.50

49981 - Ancien solde fournisseur	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Opérations diverses					
Opération diverse	0003	-	Nettoyage bilantaire	30/09/2021	1 551.25
Total :					1 551.25

TOTAL FACTURES REÇUES CLASSES 4 :					3 143.24
--	--	--	--	--	-----------------

Fonds de réserve

1604-Fonds de réserve	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
			Appel au fonds de réserve (AG du 19/11/2020)	01/10/2020	2 000.00
			Appel au fonds de réserve (AG du 19/11/2020)	01/07/2021	2 000.00
Total :					4 000.00

1605-Fonds de réserve ascenseur	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
			Appel au fonds de réserve (AG du 19/11/2020)	06/04/2021	2 000.00
Total :					2 000.00

TOTAL FONDS DE RÉSERVE :					6 000.00
---------------------------------	--	--	--	--	-----------------

Bilan après répartition au 30/09/2022

ACTIF		PASSIF	
311 - Stocks clés porte entrée	437.65	1003 - Fonds de roulement	8 540.67
312 - Stocks emmeteurs garage	581.88	1604 - Fonds de réserve	6 333.91
313 - Stocks clés chauffagiste	47.98	1605 - Fonds de réserve ascenseur	22 000.00
314 - Stocks clés porte garage	5.00	4400 - Fournisseurs	401.11
315 - Stock clés ascensoriste	47.98	4440 - Factures à recevoir	455.67
316 - Stocks clés BGIS	111.80	4994 - Arrondis créditeurs	0.02
317 - Stocks clés garage	5.00		
4100 - Copropriétaires (Fds Reserve)	13 933.83		
4101 - Copropriétaires (Fds Roulement)	-5 952.24		
4441 - Note de crédit à recevoir	30.00		
4900 - Charges à reporter	329.87		
492001 - Ancien propriétaire - MASSCHELEIN	199.76		
494000 - Fonds sinistres	1 637.00		
494001 - Sin-1	264.16		
4993 - Arrondis débiteurs	0.13		
49981 - Ancien solde fournisseur	1 551.25		
4999 - *** A VALIDER GESTIONNAIRE ***	212.00		
550 - Compte courant	4 135.48		
GEBABEBB BE67 2100 6167 6187	155.50		
GKCCBEBB BE70 0689 3378 9725	3 979.98		
551 - Compte épargne	20 018.87		
GKCCBEBB BE89 0882 8760 4385	20 018.87		
57 - Caisses	133.98		
	37 731.38		37 731.38

Décomptes résumés

MOLIERE 478-480 (Num. Ent. : 0829.414.930)

Exercice : du 01/10/2021 au 30/09/2022

RÉSUMÉ

	Total	A répartir	Réparti	Différence
6101 - ASCENSEURS (L - 100%)	998.20	998.20	998.16	-0.04
6103 - SANITAIRES ET CHAUFFAGE (L - 100%)	2 538.33	2 538.33	2 538.30	-0.03
6105 - NETTOYAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (L - 100%)	2 393.07	2 393.07	2 393.08	0.01
6106 - JARDINS, PARKINGS ET CHEMINS (L - 100%)	70.00	70.00	69.96	-0.04
6107 - ENTRETIEN BATIMENTS (L - 100%)	2 468.71	2 468.71	2 468.76	0.05
612 - FOURNITURES A L'ASSOCIATION (L - 100%)	10 104.65	10 104.65	10 104.65	0.00
6121 - ELECTRICITE (L - 100%)	771.36	771.36	771.36	0.00
6130 - HONORAIRES (L - 50%)	4 350.90	4 350.90	4 350.93	0.03
6130 - HONORAIRES	1 014.40	1 014.40	1 014.37	-0.03
614 - ASSURANCES	4 596.25	4 596.25	4 596.22	-0.03
6160 - FRAIS D'ADMINISTRATION SYNDIC (L - 50%)	1 398.54	1 398.54	1 398.57	0.03
6166 - FRAIS DIVERS GESTION	120.00	120.00	120.06	0.06
65 - CHARGES FINANCIERES	237.22	237.22	237.23	0.01
643 - FRAIS PRIVATIFS	450.00	450.00	450.00	0.00
	31 511.63	31 511.63	31 511.65	0.02

	6101	6103	6105	6106	6107	612	6121	6130	6130	614	6160	6166	65	643	Réparti	Solde	Total
	90.88	231.11	217.89	6.37	224.78	0.00	70.23	396.14	92.36	418.48	127.34	10.93	21.59	365.00	2 273.10	-3 215.05	- 941.95
	97.87	248.88	234.64	6.86	242.06	1 538.97	75.63	426.61	99.46	450.66	137.13	11.77	23.26	0.00	3 593.80	-4 490.98	- 897.18
	97.87	248.88	234.64	6.86	242.06	985.61	75.63	426.61	99.46	450.66	137.13	11.77	23.26	0.00	3 040.44	-1 911.84	1 128.60
	97.87	248.88	234.64	6.86	242.06	524.66	75.63	426.61	99.46	450.66	137.13	11.77	23.26	40.00	2 619.49	-2 193.88	425.61
	4.29	10.91	10.29	0.30	10.62	0.00	3.32	18.71	4.36	19.76	6.01	0.52	1.02	0.00	90.11	- 114.94	-24.83
	50.88	129.39	121.98	3.57	125.83	1 081.02	39.32	221.77	51.71	234.27	71.29	6.12	12.10	0.00	2 149.25	- 692.37	1 456.88
	106.45	270.71	255.22	7.46	263.29	682.30	82.26	464.03	108.18	490.19	149.16	12.80	25.30	0.00	2 917.35	-2 079.72	837.63
	148.14	376.71	355.16	10.38	366.39	1 942.61	114.48	645.72	150.54	682.13	207.56	17.82	35.21	15.00	5 067.85	-2 894.04	2 173.81
	97.87	248.88	234.64	6.86	242.06	1 419.01	75.63	426.61	99.46	450.66	137.13	11.77	23.26	15.00	3 488.84	-1 911.96	1 576.88
	103.88	264.16	249.05	7.28	256.93	0.00	80.28	452.80	105.56	478.33	145.55	12.50	24.69	0.00	2 181.01	-2 029.44	151.57
	102.16	259.79	244.93	7.16	252.68	1 930.47	78.95	445.32	103.82	470.42	143.14	12.29	24.28	15.00	4 090.41	-1 995.84	2 094.57
Totaux :	998.16	2 538.30	2 393.08	69.96	2 468.76	10 104.65	771.36	4 350.93	1 014.37	4 596.22	1 398.57	120.06	237.23	450.00	31 511.65	-23 530.06	7 981.59

MOLIERE 478-480
Avenue Molière, 478-480
1180 Bruxelles
N° ent : 0829.414.930
Récapitulatif de frais (par exercice)
Exercice : du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges communes et frais privatifs

61011 - Contrat d'entretien ascenseurs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - VANHEYLEN SPRL	95	0518-2021-2022-0016	2022	01/01/2022	561.80
Total :					561.80

61017 - Electricité ascenseurs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16663975	0518-2021-2022-0001	10/2021	01/10/2021	15.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16793046	0518-2021-2022-0005	11/2021	04/11/2021	15.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16913035	0518-2021-2022-0008	12/2021	01/12/2021	15.00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	17313717	0518-2021-2022-0027	08/2021 - 12/2021	15/03/2022	14.09
4400 - TOTAL ENERGIES BE38	E22/12961863	0518-2021-2022-0033	01/2022 - 03/2022	14/07/2022	125.77
4400 - TOTAL ENERGIES BE38	E22/12971863	0518-2021-2022-0034	04/2022 - 06/2022	15/07/2022	125.77
4400 - TOTAL ENERGIES BE38	E22/12974574	0518-2021-2022-0035	07/2022 - 09/2022	16/07/2022	125.77
Total :					436.40

61031 - Contrats d'entretien	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COLLART - EDEC S.A.	220.836	0518-2021-2022-0040	Entretien annuel chaudière	15/06/2022	459.18
Total :					459.18

61032 - Autre entretien installations de chauffage	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COLLART - EDEC S.A.	220.113	0518-2021-2022-0017	Intervention chaudière	30/01/2022	397.24
Total :					397.24

61037 - Autre entretien évacuation, égouts et installations de pompage	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - ESB sprl	2021/F1128	0518-2021-2022-0003	Hydrocurage et entretien complet 2021 du réseau d'égout	01/10/2021	853.05
4400 - ESB sprl	2021/F1127	0518-2021-2022-0004	Recherche effondrement du terrassement - réseau égouts	01/10/2021	563.86
4400 - GP DEBOUCHAGE sprl	2022/261	0518-2021-2022-0023	Débouchage de la colonne générale	27/01/2022	265.00
Total :					1 681.91

61050 - Nettoyage bâtiment selon contrat	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Opérations diverses					
Opération diverse	0005	-	Frais de nettoyage Ferrelra	30/09/2022	2 358.96
Total :					2 358.96

61051 - Nettoyage bâtiment autres	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - ACP Ass. Copro.	NDF	0518-2021-2022-0044	Achat sacs poubelles	14/07/2022	34.11
Total :					34.11

61060 - Entretien jardins et environs immédiats selon contrat	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - ACP Ass. Copro.	note de frais dos santos	0518-2021-2022-0036	Entretien jardin	14/07/2022	70.00
Total :					70.00

61076 - Travaux d'entretien hall, cages d'escaliers, couloirs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COLLART - EDEC S.A.	211,568	0518-2021-2022-0006	Remplacement circulateur	08/11/2021	693.21
4400 - ESB sprl	2022/663	0518-2021-2022-0021	Intervention pour fuite en cave (appel d'urgence)	28/02/2022	371.00
4400 - NICOLI FILS sprl	22/ 667	0518-2021-2022-0031	Placement ferme-porte	07/07/2022	450.50
4400 - RENOV HOME CONCEPT sprl	21-947	0518-2021-2022-0011	Remise en conformité d'une taque en fonte et dallages dans la cour des garages	03/12/2021	689.00
4400 - SERVI-SYNDIC	SS2022 / 462	0518-2021-2022-0039	Intervention suite problème de grésillement dans le coffret commun/remplacement du cablage déconnecté	03/08/2022	265.00
Total :					2 468.71

6120 - EAU	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - HYDROBRU srl (VIVAQUA)	743000019790	0518-2021-2022-0014	09>11/2021	20/12/2021	247,07
4400 - HYDROBRU srl (VIVAQUA)	70522215079	0518-2021-2022-0030	02/2021>02/2022	23/06/2022	316,11
Total :					563,18

61210 - Electricité parties communes	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16663975	0518-2021-2022-0001	10/2021	01/10/2021	45,00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16793046	0518-2021-2022-0005	11/2021	04/11/2021	45,00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	16913035	0518-2021-2022-0008	12/2021	01/12/2021	45,00
4400 - OCTA+ ENERGIE sa	17313718	0518-2021-2022-0026	08/2021 - 12/2021	15/03/2022	24,06
4400 - TOTAL ENERGIES BE38	E22/12961863	0518-2021-2022-0033	01/2022 - 03/2022	14/07/2022	204,10
4400 - TOTAL ENERGIES BE38	E22/12971863	0518-2021-2022-0034	04/2022 - 06/2022	15/07/2022	204,10
4400 - TOTAL ENERGIES BE38	E22/12974574	0518-2021-2022-0035	07/2022 - 09/2022	16/07/2022	204,10
Total :					771,36

6123 - MAZOUT	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001654588	0518-2021-2022-0007	Livraison Mazout 1244 L à 0,624,207 /L	22/11/2021	878,61
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001699732	0518-2021-2022-0018	3430 L	26/01/2022	2 637,93
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001752196	0518-2021-2022-0024	2422 L	31/03/2022	2 907,47
4400 - TOTAL PROXYFUEL BRABANT sa	F001789174	0518-2021-2022-0037	1351 L	18/07/2022	1 686,69
Opérations diverses					
Opération diverse	0004	-	Livraison 1582L à 0,50947/l HTVA - 0518-2020-2021-0046	01/10/2021	975,10
Total :					9 085,80

612440 - Compteurs et relevé des compteurs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Opérations diverses					
Opération diverse	0006	-	FAR Ajustement Aquatel	30/09/2022	455,67
Total :					455,67

61300 - Honoraires syndics	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92101948	0518-2021-2022-0002	10>12/2021	01/10/2021	1 065,18
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-93000379	0518-2021-2022-0015	01>03/2022	03/01/2022	1 095,24
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	93001005	0518-2021-2022-0025	04>06/2022	07/04/2022	1 095,24
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	93001659	0518-2021-2022-0032	07>09/2022	01/07/2022	1 095,24
Total :					4 350,90

61303 - Honoraires experts	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - TRINERGY	TRI/2022/0431	0518-2021-2022-0028	Rapport de comptabilité énergétique Bruxelles Environnement selon article 3.2.2 et 3.2.3 paru le 3août 2018 au Moniteur belge.(2020)	28/04/2022	484,00
Total :					484,00

61305 - Autres honoraires	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21010887	0518-2021-2022-0010	Mise à jour RGPD de l'ACP	01/12/2021	350,00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	22005422	0518-2021-2022-0041	le 26/08/2022 : convocation ago 4 ENV 20 PAGES 3 PRIOR 1 REC 1/2H FRAIS ADMIN	31/08/2022	67,90
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	22005994	0518-2021-2022-0043	HONORAIRE EXTRA 3 Privatif le 15/09/2022 : Dossier Chèque Mazout	30/09/2022	112,50
Total :					530,40

6140 - Assurance incendie	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - AG INSURANCE sa 24	Top habitation - 01/01/22 au 31/12/22	0518-2021-2022-0013	01>12/2022	14/12/2021	2 460,65
Total :					2 460,65

6148 - Sinistres	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Opérations diverses					
Opération diverse	0001	-	Clôture sinistre 2	08/07/2022	2 135,60
Total :					2 135,60

61605 - Frais administratifs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92101948	0518-2021-2022-0002	10>12/2021	01/10/2021	342,39
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-93000379	0518-2021-2022-0015	01>03/2022	03/01/2022	352,05
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	93001005	0518-2021-2022-0025	04>06/2022	07/04/2022	352,05

61605 - Frais administratifs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	93001659	0518-2021-2022-0032	07>09/2022	01/07/2022	352.05
Total :					1 398.54

61662 - Frais archives	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-92101948	0518-2021-2022-0002	10>12/2021	01/10/2021	30.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HON-93000379	0518-2021-2022-0015	01>03/2022	03/01/2022	30.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	93001005	0518-2021-2022-0025	04>06/2022	07/04/2022	30.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	93001659	0518-2021-2022-0032	07>09/2022	01/07/2022	30.00
Total :					120.00

643 - Frais privatifs	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-21010267	0518-2021-2022-0009	01/10/2021 -ACP: MOLIERE 478-480- Prop: 05180009 BLANPAIN - Lot: 5DG+G5 §1 (BLANPAIN Véronique)Lot concerné : 5DG	03/12/2021	175.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-22000712	0518-2021-2022-0019	Mos Sofia le 10/02/2022 : 10-02-22 (SM)05180003 DE BROUWER Benoît Paul Etienne (DE BROUWER Benoît Paul Etienne)Lot concerné : 1D	18/02/2022	25.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-22000712	0518-2021-2022-0019	Mos Sofia le 23/12/2021 : 23-12-21 (SM)05180003 - DE BROUWER Benoît Paul Etienne (DE BROUWER Benoît Paul Etienne)Lot concerné : 1D	18/02/2022	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	4-HCP-22001096	0518-2021-2022-0020	Deleuze Sandie le 24/02/2022 : 24/02/2022 -ACP: MOLIERE 478-480- Prop: 05180009 BLANPAIN- Lot: APP 5DG+G5 §2 (BLANPAIN Véronique)Lot concerné : 5DG	08/03/2022	175.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	22003210	0518-2021-2022-0029	Frais de rappel 19/05/2022 (BLANPAIN Véronique)Lot concerné : 5DG	31/05/2022	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	22003210	0518-2021-2022-0029	Frais de rappel 19/05/2022 (PALMBLAD Richard)Lot concerné : 3D	31/05/2022	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	22003210	0518-2021-2022-0029	Frais de rappel 19/05/2022 (PURVIS - DE MELO XAVIER John Gordon)Lot concerné : 2G	31/05/2022	15.00
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	22003210	0518-2021-2022-0029	Frais de rappel 19/05/2022 (VANDENITTE Jacques)Lot concerné : 4D	31/05/2022	15.00
Total :					450.00

65 - CHARGES FINANCIERES	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Mouvements					
Mouvement	011	-		01/03/2022	9.68
Total :					9.68

650 - Frais bancaires et charges des dettes	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
Mouvements					
Mouvement	055	-		01/10/2021	9.68
Mouvement	022	-	024 0009416716	01/10/2021	30.00
Mouvement	063	-		02/11/2021	9.68
Mouvement	072	-		01/12/2021	9.68
Mouvement	001	-		01/01/2022	3.30
Mouvement	001	-		01/01/2022	-20.00
Mouvement	001	-		01/01/2022	-2.00
Mouvement	003	-	024 0009416716	01/01/2022	30.00
Mouvement	001	-		03/01/2022	9.68
Mouvement	006	-		01/02/2022	9.68
Mouvement	015	-		01/04/2022	9.68
Mouvement	009	-	024 0009416716	01/04/2022	30.00
Mouvement	022	-		01/05/2022	2.50
Mouvement	021	-		02/05/2022	9.68
Mouvement	027	-		01/06/2022	9.68
Mouvement	028	-		01/06/2022	2.50
Mouvement	033	-		01/07/2022	9.68
Mouvement	034	-		01/07/2022	2.50
Mouvement	015	-		01/07/2022	7.26
Mouvement	015	-	024 0009416716	01/07/2022	30.00
Mouvement	043	-		01/08/2022	9.68
Mouvement	044	-		01/08/2022	2.50
Mouvement	047	-		01/09/2022	9.68
Mouvement	048	-		01/09/2022	2.50
Total :					227.54

TOTAL CHARGES COMMUNES ET FRAIS PRIVATIFS : 31 511.63

Factures reçues classes 4

4440 - Factures à recevoir	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	22004782	0518-2021-2022-0038	HONORAIRE EXTRA 3 Privatif le 29/07/2022 : 29/07/2022 AP encodage mutation de copropriétaire 05180009 - BLANPAIN Véronique (cpt 444)	29/07/2022	75.00
Opérations diverses					
Opération diverse	0003	-	encodage mutation de copropriétaire 05180009 - BLANPAIN Véronique (cpt 444)	23/05/2022	-75.00
Opération diverse	0006	-	FAR Ajustement Aquatel	30/09/2022	- 455.67
Total :					- 455.67

4900 - Charges à reporter	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - TOTAL ENERGIES BE38	E22/14168947	0518-2021-2022-0042	10/2022 - 12/2022	09/09/2022	329.87
Opérations diverses					
Opération diverse	0004	-	Livraison 1582L à 0.50947/l HTVA - 0518-2020-2021-0046	01/10/2021	- 975.10
Total :					- 645.23

494002 - Sin-2	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - COUET & ASSOCIES sprl	22004782	0518-2021-2022-0038	le 08/07/2022 : 494002 - clôture dossier sinistre 08/07	29/07/2022	75.00
4400 - RENOV HOME CONCEPT sprl	21-948	0518-2021-2022-0012	sinistre 494002 LANEVE	03/12/2021	1 436.30
Opérations diverses					
Opération diverse	0001	-	Clôture sinistre 2	08/07/2022	-2 135.60
Total :					- 624.30

-	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
4400 - ESB sprl	2022/664	0518-2021-2022-0022	Intervention en urgence pour fuite cave Mr Nolan	28/02/2022	212.00
Total :					212.00

TOTAL FACTURES REÇUES CLASSES 4 :					-1 513.20
--	--	--	--	--	------------------

Fonds de réserve

1604-Fonds de réserve	Num.	Ref. int.	Libellé	Date	Montant
			Appel au fonds de réserve (AG du 19/11/2020)	01/10/2021	2 000.00
Total :					2 000.00

TOTAL FONDS DE RÉSERVE :					2 000.00
---------------------------------	--	--	--	--	-----------------

Rue de Stalle, 142 bte 1
1180 Bruxelles.
BE 0898 261 372
I.P.I. n° 500 457 - 505 726 - 506 967 – 511648



Tél. : 02 378 20 33
Mail : uccle@couet.be
Web : www.couet.be

Association des Copropriétaires
Résidence «MOLIÈRE 478-480»
Avenue Molière, 478-480
1180 Bruxelles
BCE : 0829.414.930

Uccle, le 12 décembre 2022

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

Le lundi 12 décembre septembre 2022 à 18h

A l'immeuble, dans les bureaux.

1. Validité de l'Assemblée Générale

7 Copropriétaires sur 10 sont présents ou représentés.
7557 quotités sur 10000 sont présentes ou représentés.
Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

2. Election du Président et du Secrétaire de l'Assemblée Générale - majorité absolue

À l'unanimité est nommé Président de séance.
À l'unanimité est nommé Secrétaire de séance.

3. Détermination des date et heure de la prochaine AGO - majorité absolue

À l'unanimité requises, L'Assemblée Générale se tiendra sauf contre-ordre et sous réserve de réception d'une convocation le lundi 11 décembre 2023 même endroit, même heure.

4. Comptabilité

a. Rapport du Commissaire aux Comptes ou Collège des Commissaires aux Comptes

expose son rapport qui a été annexé à la convocation et répond aux questions des copropriétaires. Ce dernier confirme que les comptes sont conformes et invite les copropriétaires à approuver les comptes et le bilan au 30/09/2022.

b. Approbation de la répartition des charges et du bilan, décharge au Syndic - majorité absolue.

Suite aux informations données par le Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes et donne décharge au Syndic pour la comptabilité.

c. Etat des arriérés de charges

Néant.

5. Procédures judiciaires en cours

Il n'y a actuellement aucune procédure judiciaire en cours, ni à l'initiative, ni à l'encontre de la copropriété.

6. Sinistres

a. Etat des sinistres en cours

Néant

b. Détermination des imputations des frais (franchise / frais de dossier) (majorité 4/5)

L'assemblée générale décide de modifier son règlement d'ordre intérieur.

Il est décidé que la franchise complète ainsi que le coût du syndic pour traitement du sinistre seront à charge intégrale de la copropriété quel qu'en soit l'origine.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition faite par le syndic.

c. Détermination du montant en dessous duquel un sinistre n'est pas déclaré (majorité 2/3)

L'assemblée générale décide de modifier son règlement d'ordre intérieur.

Afin de ne pas augmenter le nombre de sinistres déclarés et par conséquent le montant de la prime et/ ou de la franchise, le syndic suggère de ne pas déclarer de « petits » sinistres.

Le syndic ayant pris ses renseignements auprès du courtier, et en accord avec celui-ci, il propose de ne pas déclarer de sinistre en dessous de € 750, à condition qu'il ne puisse pas être fait un recours contre un tiers.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition faite par le syndic.

7. Décharges et quitus - majorité absolue

a. Décharge et quitus au Conseil de Copropriété - majorité absolue

A la majorité requise, décharge et quitus sont donnés au conseil de copropriété.

b. Décharge et quitus au Commissaire aux Comptes

A la majorité requise, décharge et quitus sont donnés au Commissaire aux Comptes pour sa mission.

c. Décharge et quitus au Syndic pour sa gestion

A la majorité requise, décharge et quitus sont donnés au Syndic pour sa gestion.

8.Travaux et financements - majorité des 2/3

a. Mise en conformité de l'ascenseur, décision à prendre.

A l'unanimité, l'assemblée décide de valider le devis de la s avec le treuil
it mandaté pour choisir l'habillage
de la cabine. Les copropriétaires acceptent de valider la proposition à 90 euros pour
l'abonnement téléphonique.

A l'unanimité, les copropriétaires demandent de faire analyser le devis par un expert afin de
s'assurer de la pertinence des postes. Il est également demandé de négocier avec le
fournisseur.

A l'unanimité, les copropriétaires demandent d'effectuer un appel au fonds de réserve
ascenseur à hauteur de 23000 euros au 1^{er} janvier.

8.bis Plan large des travaux

- a. Mur mitoyen garage
Il est demandé de fournir trois devis pour la prochaine AG.
- b. Peinture hall d'entrée
Il est demandé de fournir trois devis pour la prochaine AG.
- c. Porte d'entrée
Il est demandé de fournir trois devis pour la prochaine AG.

9.Budget – majorité absolue

a. Rapport d'évaluation des contrats de fournitures régulières.

b. Présentation et validation des budgets de dépenses courantes

À l'unanimité, l'Assemblée Générale valide un budget de dépenses courantes de 32000 euros
Les provisions seront calculées sur cette base.

c. Fonds de roulement

En date du 30/09/2022 le fonds de roulement s'élevait à € 8540

À l'unanimité l'Assemblée décide de maintenir le fonds de roulement à son niveau actuel.

d. Fonds de réserve – obligation légale (sauf dérogation – majorité 4/5)

A cette même date, le fonds de réserve ordinaire s'élevait à € 6333,91 et le fonds de réserve
ascenseur à €22 000.

À l'unanimité l'Assemblée Générale décide d'augmenter le fonds de réserve ordinaire par 4
appels trimestriels de € 1500 chacun à partir du mois de janvier 2023

10. Elections - majorité absolue

a. Constitution du Conseil de Copropriété

Un Conseil de Copropriété existe déjà, il est dès lors inutile d'en constituer un.

b. Election des membres du Conseil de Copropriété - majorité absolue

À l'unanimité les membres : Mor
chaleureusement remerciés par l'Assemblée Générale. nt élus. Ils sont

c. Election du Commissaire aux comptes

À l'unanimité, est élu. Il est également vivement remercié par l'Assemblée Générale.

11. Élection du Syndic - mandat à donner pour la signature du contrat - majorité absolue

À l'unanimité le Syndic Couet & Associés, dont le siège social est situé Chaussée de Tervuren 147 - 1410 Waterloo inscrit à la Banque Carrefour Entreprise sous le numéro 0898.261.372, et représentée p pour une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président, le secrétaire (Syndic), et les copropriétaires encore présents.

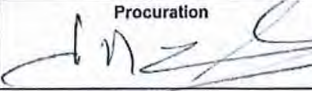
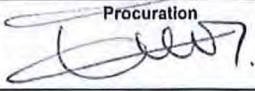
Signature Secrétaire

Signature Président

Signatures des copropriétaires encore présents

Le terme « à l'unanimité » qui figure de manière générique dans le procès-verbal reprend l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés (mandats) lors de l'assemblée générale, il ne désigne pas la totalité des copropriétaires.

Sauf si décrit explicitement, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix.

Copropriétaire	Quotités	Signature	
		Présent	Procuration
	980.500	Présent	Procuration
	980.500	Présent	Procuration 
	980.500	Présent	Procuration 
	43.000	Présent	Procuration
	1420.200	Présent	Procuration
	1066.500	Présent	Procuration
	1484.100	Présent	Procuration
	980.500		Procuration
	1040.700	Présent	Procuration
	1023.500	Présent	Procuration
Totaux :	10000.000		10

Les membres du bureau certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que _____ copropriétaires sont présents ou représentés.

A la présente sont annexés :
 _____ pouvoirs,

Le Président,

Rue de Stalle, 142 bte 1
1180 Bruxelles.
BE 0898 261 372
I.P.I. n° 500 457 - 505 726 - 506 967 - 511648



Tél. : 02 378 20 33
Mail : uccle@couet.be
Web : www.couet.be

MOLIERE 478 Mandat de représentation à l'assemblée générale

PROCURATION

Je/Nous soussigné(e)(s).....

Propriétaire(s) de l'appartement

Dans la copropriété située..... *Avenue Molière 478*

Donne par la présente procuration à

Celle-ci sera également valable pour la deuxième assemblée générale si la première ne devait pas atteindre le double quorum.

Afin de me représenter à l'assemblée générale du *12/12/22* et d'y voter en mon nom sur :

- un ou plusieurs points spécifiques :
- tous les points figurant à l'ordre du jour :

Signature du mandant

Signature du mandataire

(pour acceptation)

IMPORTANT : rappel de l'article 577-6 §7 du code civil.

« Nul ne peut accepter plus de trois procurations. Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de trois procurations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété. »



Chaussée Romaine 466
Brussel 1853 Bruxelles.
BE 0898 261 372
I.P.I.: 500 457 - 505 726 - 506 967



Tél. : 02 414.22.17

Mail : strombeek@couet.be

Web : www.couet.be

Association des Copropriétaires
Résidence «Molière 478-480»
Avenue Molière, 478-480
1180 Uccle
BCE : 0829.414.930

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

Le 20 Novembre 2019 à 18h00

Tenue dans l'appartement de Mr Palmblad sis Avenue Molière, 478-480 à 1180 Uccle.

1. Validité de l'Assemblée Générale
10 Copropriétaires sur 10 sont présents ou représentés.
10000 quotités sur 10000 sont présentes ou représentés.
Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.
2. Election du Président et du Secrétaire de l'Assemblée Générale - majorité absolue
À l'unanimité est nommé Président de séance.
À l'unanimité le est nommé Secrétaire de séance.
3. Détermination des date et heure de la prochaine AGO - majorité absolue
L'Assemblée Générale se tiendra sauf contre-ordre et sous réserve de réception d'une convocation le 28 octobre 2020, même endroit, même heure.
4. Rapport du Syndic et du Conseil de Copropriété sur l'exercice écoulé
Le syndic signale que l'exercice s'est correctement déroulé malgré un changement de gestionnaire en Juin dernier, un courrier a d'ailleurs été envoyé à l'ensemble des copropriétaires à cet effet.
5. Comptabilité
 - a. Rapport du Commissaire aux Comptes
Le syndic signale que procéda à la vérification des comptes en date du 19 novembre et celui-ci a fait certaines remarques dont le syndic a pu y répondre à l'exception du point suivant pour lequel le syndic prendra ses renseignements et informera le commissaire aux comptes ultérieurement :
 - Dans une des factures on cite dossier
à quoi ceci fait il référence ?
L'assemblée suggère de voir comment on pourrait faire des économies sur le mazout, par rapport aux livraisons.

- b. Approbation de la répartition des charges et du bilan, décharge au Syndic - majorité absolue. (Période du 01/10/18 au 30/09/19)
Suite aux informations données par le Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes et donne décharge au Syndic pour la comptabilité.
- c. Apurement des postes ouverts au bilan – majorité absolue
4999 : 2510€ : il s'agit d'anciennes factures que BGIS n'imputaient pas au bon poste et qui sont restés sur un poste d'attente.
A l'unanimité l'assemblée décide d'apurer les postes via les charges courantes.
- d. Rapport d'évaluation des contrats de fournitures régulières
Syndic : C
Ascenseur
Assurance
Nettoyage :
Electricité :
Eau :
Mazout : T
Chauffagiste :
Aquatel
- L'assemblée demande une offre pour le relevé des compteurs avec frais de mise en place.
- e. Etat des arriérés de charges
Néant
- f. Clause pénale mauvais payeurs
Afin d'uniformiser les procédures et d'être plus efficace le syndic propose de remplacer par défaut la clause prévue à l'acte de base par celle-ci. L'objectif principal étant de sanctionner les mauvais payeurs par des indemnités, mais également de provisionner les éventuels frais de justice que la copropriété devra prendre à sa charge si elle décide d'attaquer en justice un mauvais payeur.

« Chaque copropriétaire doit payer les appels de provisions et décomptes dans les 15 jours à partir de l'envoi des documents. Un copropriétaire en défaut de paiement se verra envoyer un premier rappel de paiement. Celui-ci lui est facturé € 15 par le syndic à charge privative du défaillant. Faute de paiement, 15 jours après le premier rappel, le syndic lui adressera un deuxième rappel par voie recommandé. Le frais de € 25 majoré des frais d'envois sont imputés privativement à charge du défaillant. Si la dette n'est toujours pas intégralement résorbée, 15 jours plus tard le dossier est transféré à l'avocat. Le syndic imputera à nouveau à charge du défaillant, le montant forfaitaire de € 100 pour le transfert du dossier et charge de travail. À partir de la date de transfert vers l'avocat, la dette est majorée forfaitairement de 15%, c'est également à partir de cette date que commence à courir les intérêts de 12% / an jusqu'au remboursement

intégral de la dette, ceci comprend également tous les appels de provisions et décomptes exigibles après la naissance de la dette, mais impayés. Ces majoration et intérêts sont au bénéfice intégral de la copropriété. Il est rappelé que les frais d'avocat pour mise en demeure, ainsi qu'assignation sont à charge de la copropriété. »

À l'unanimité les copropriétaires acceptent la modification.

6. Procédures judiciaires en cours

Il n'y a actuellement aucune procédure judiciaire en cours, ni à l'initiative, ni à l'encontre de la copropriété.

7. Sinistres

a. Etat des sinistres en cours

Néant

b. Détermination des imputations des frais (franchise / frais de dossier) (majorité 4/5)

L'assemblée générale décide de modifier son règlement d'ordre intérieur.

Il est décidé que la franchise complète ainsi que le coût du syndic pour traitement du sinistre seront à charge intégrale de la copropriété quel qu'en soit l'origine.

Décision unanime.

c. Détermination du montant en dessous duquel un sinistre n'est pas déclaré (majorité 2/3)

L'assemblée générale décide de modifier son règlement d'ordre intérieur.

Afin de ne pas augmenter le nombre de sinistres déclarés et par conséquent le montant de la prime et/ ou de la franchise, le syndic suggère de ne pas déclarer de « petits » sinistres.

Le syndic ayant pris ses renseignements auprès du courtier (franchise actuelle de 260€), et en accord avec celui-ci, il propose de ne pas déclarer de sinistre en dessous de € 1000,00-, à condition qu'il ne puisse pas être fait un recours contre un tiers.

Tous les sinistres inférieurs à ces montants seront pris intégralement en charge par la copropriété, à l'exception de la somme équivalente à la franchise légale qui sera imputée au propriétaire du lot privatif si sa responsabilité est mise en cause.

8. Décharges et quitus - majorité absolue

a. Décharge et quitus au Conseil de Copropriété - majorité absolue

Décharge et quitus sont donnés au Conseil de Copropriété.

b. Décharge et quitus au Commissaire aux Comptes

Décharge et quitus sont donnés au Commissaire aux Comptes pour sa mission.

c. Décharge et quitus au Syndic pour sa gestion

Décharge et quitus sont donnés au Syndic pour sa gestion.

9. Elections - majorité absolue

a. Constitution du Conseil de Copropriété

Un Conseil de Copropriété existe déjà, il est dès lors inutile d'en constituer un.

b. Election des membres du Conseil de Copropriété - majorité absolue

À l'unanimité les membres : _____ et _____ sont élus. Ils sont chaleureusement remerciés par l'Assemblée Générale.

c. Election du Commissaire aux Comptes ou Collège de Commissaires aux Comptes

À l'unanimité _____ est élu. Il est également vivement remercié par l'Assemblée Générale.

10. Règlement d'ordre intérieur (ROI) - Articles à valider

a. Détermination de quinzaine légale pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire – majorité des 2/3

L'assemblée générale fixe la deuxième quinzaine d'octobre pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire. Décision unanime.

b. Détermination du montant à partir duquel le syndic doit présenter une pluralité de devis – majorité des 2/3

L'assemblée impose au syndic de proposer une pluralité de devis à partir de € 1000,00- Décision unanime.

c. Détermination du montant à partir duquel un cahier des charges est établi par un expert – majorité absolue

L'assemblée générale fixe le montant à partir duquel un cahier des charges doit être établi par un expert à € 50.000,00-. Décision unanime.

d. Détermination des obligations et compétences du Commissaire aux Comptes - majorité absolue

L'assemblée générale fixe les obligations et compétence du Commissaire aux Comptes comme suit :

a) Obligations :

Examiner si les frais imputés aux copropriétaires correspondent à une pièce justificative probante et si la répartition des charges est conforme aux dispositions du règlement de copropriété,

- examiner les différents postes du bilan,
- vérifier si les mesures adéquates ont été prises à l'encontre des copropriétaires débiteurs,
- vérifier la concordance entre les recettes et les dépenses, établir au moins une fois par an un rapport pour l'assemblée générale dans lequel le commissaire aux comptes précise ce qu'il a contrôlé et propose à l'assemblée générale d'approuver

ou de ne pas approuver les comptes, d'une part, et le dernier bilan comptable, d'autre part.

b) Compétences

Le commissaire aux comptes aura les connaissances suffisantes pour examiner la comptabilité d'une copropriété. L'assemblée générale reste juge de l'opportunité de souscrire une assurance pour le commissaire aux comptes. Cette assurance est souscrite en faveur du commissaire aux comptes, s'il est un copropriétaire non professionnel et couvre également la responsabilité du conseil de copropriété. Décision unanime.

e. Validation globale du ROI conformément à la loi du 18 juin 2018.

Le syndic informe la copropriété que depuis la nouvelle loi de 2018, il est responsable de la mise à jour ainsi que la tenue à jour du règlement d'ordre intérieur. Le travail consiste en la récupération du règlement d'ordre intérieur original, l'extraction de certains points du règlement de copropriété, l'ajout de nouveaux points devant obligatoirement figurer, l'incorporation des modifications antérieures du règlement d'ordre intérieur établies lors d'assemblées générales.

L'assemblée générale donne mandat au conseil de copropriété pour valider le projet global. Ceci implique que d'éventuels anciens points qui n'ont pas été repris dans le nouveau projet ne sont plus d'application. Seul le contenu de cette dernière version est d'application.

Le syndic va procéder à ce travail pour la somme forfaitaire de € 300.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité.

Décision unanime.

11. Points inscrits à la demande d'un copropriétaire

A. Remise en état et aux normes de l'électricité des parties communes – majorité 2/3

Le syndic informe que _____ a remis un devis de la société _____ au prix de 3858,00€ TVAC

Le devis est parcouru en AG.

A l'unanimité l'assemblée valide les travaux et les financera via un appel de fonds extraordinaire de 3000€ et le solde via le fonds de réserve ordinaire.

12. Budget – majorité absolue

a. Présentation et validation des budgets de dépenses courantes

À l'unanimité, l'Assemblée Générale valide un budget de dépenses courantes de 19.500€. Les provisions seront calculées sur cette base.

Les nouvelles provisions seront trimestrielles et seront d'application à partir du mois de janvier 2020 suite à l'envoi.

Dans le cadre d'une augmentation de budget, il y a lieu de tenir compte que les prochaines provisions qui seront envoyées doivent également couvrir l'augmentation des provisions déjà appelées depuis le début de l'année comptable basées sur un budget inférieur. L'augmentation décidée peut sembler amplifiée de par ce fait, mais sera néanmoins conforme à la décision.

b. Fonds de roulement

En date du 30/09/2019 le fonds de roulement s'élevait à € 8540.67-.
Le Syndic communique que le montant du fonds de roulement devrait représenter 5/12e du budget annuel qui est de 20.000€, soit € 8333-.

Le syndic signale que le fonds de roulement est suffisant.
À l'unanimité l'Assemblée décide de maintenir le fonds de roulement à son niveau actuel.

c. Fonds de réserve – obligation légale (sauf dérogation – majorité 4/5)

A cette même date, le fonds de réserve ordinaire s'élevait à € 3.320,13-.
A cette même date, le fonds de réserve ascenseur s'élevait à € 14.000,00-.

À l'unanimité l'Assemblée Générale décide d'augmenter le fonds de réserve ascenseur par 4 appels trimestriels de € 2000 chacun à partir du mois de janvier 2020.

13. Mandat

a. Inscription contrat cadres - mandat au Syndic – majorité des 2/3

Le Syndic explique le principe du contrat cadre. Certains fournisseurs souhaitent proposer des contrats intéressants pour un grand nombre de clients. Pour avoir le meilleur prix, le Syndic doit pouvoir chiffrer à l'avance combien d'immeubles souhaitent participer à un contrat cadre. En fonction du nombre qui est dès lors fixé, le fournisseur peut remettre un prix plus attractif. En acceptant cette inscription, la copropriété donne mandat au Syndic pour signer un contrat cadre pour des fournitures régulières (énergie, ascenseur, extincteurs, ...). Il est certain que le Syndic n'acceptera que la convention groupée si elle est plus intéressante pour toutes ses copropriétés.

À l'unanimité, les Copropriétaires donnent mandat au Syndic pour signer un contrat cadre.

b. Changement de fournisseur régulier - mandat au Conseil de Copropriété – majorité des 2/3

À l'unanimité, les Copropriétaires donnent mandat au Conseil de Copropriété pour valider un changement de fournisseur régulier.

c. Détermination du montant pour lequel le Conseil de Copropriété à mandat pour travaux – majorité des 2/3

L'Assemblée Générale unanime fixe le montant par intervention à € 2.500,00-.

Chaussée Romaine 466
Brussel 1853 Bruxelles.
BE 0898 261 372
I.P.I.: 500 457 - 505 726 - 506 967



Tél. : 02 414.22.17

Mail : strombeek@couet.be

Web : www.couet.be

14. Election du Syndic - mandat à donner pour la signature du contrat - majorité absolue
À l'unanimité le Syndic Couet&Associé est réélu selon contrat du 03/11/2019 au prix de 355,00€/mois. L'assemblée donne mandat au syndic pour signer le contrat.